

Meknès : le ministre de la Santé suspend deux médecins

Compte Test - 2014-05-13 16:08:00 - Vu sur pharmacie.ma

Conformément aux exigences du chapitre 73 du dahir n ° 1.58.008 en date du 24/02/1958 (statut général de la fonction publique), le ministre de la Santé, le professeur El Houssein Louardi a décidé la suspension de deux médecins de la ville de Meknès. Cette suspension concerne aussi le salaire, à l'exception s'il le faut, des allocations familiales.

Le premier médecin a été suspendu pour faute grave, car il a refusé d'assurer la garde, malgré des appels intensifs et répétés de la directrice de la délégation et du représentant du ministère. Le second médecin, qui est une femme, a été suspendu suite à son refus d'assurer la garde le 2 mai à l'hôpital régional de la mère et de l'enfant malgré les appels répétés du délégué régional et du responsable des ressources humaines. Selon le communiqué ministériel, ce jour là l'hôpital a enregistré des cas d'urgence de femmes enceintes dont les situations nécessitaient des consultations et des interventions d'urgence.